



RAPPORT

au Conseil communal de Montreux

de la commission nommée pour l'examen de la prise en considération ou non du préavis relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.-, au maximum en vue d'une planification générale de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification «VILLEVERTE SUISSE » de la Commune de Montreux

Président : Mario Gori (SOC)
Membres : Bassam Degerab (Les Verts)
Denis Golaz (SOC)
Murat Karakas (UDC)
Mélanie Nicollier (PLR)
Cyril Pabst (PLR)
Romain Pilloud (SOC)
Silvano Pozzi (PLR)
Pierre-André Spahn (PLR)
Alexandre Staeger (ML)

La commission s'est réunie le mercredi 08.07.2020 - 20h à la Salle Omnisports du Pierrier, à Clarens.

Le président-rapporteur remercie les commissaires présents et les représentants de la municipalité.

Service de la voirie et des espaces verts, représentés par Mme Irina Gote, municipale, M. Patrick Aubort chef de service, et M. Bertrand Nanchen chef jardinier.

Après avoir mis en jeu son mandat, le président-rapporteur est confirmé dans sa fonction.

La parole est donnée à la municipalité :

Mme la Municipale remercie le Président de lui donner la parole afin d'expliquer le projet.

Tout d'abord grâce à ce projet la Municipalité a la volonté de faire le lien entre le passé végétal de la commune et mettre en valeur le travail accompli par les jardiniers de la ville depuis plus d'un siècle. Pour rappel, c'est en 1890 que débute l'histoire de l'aménagement des quais de Montreux avec l'organisation de l'Exposition vaudoise d'Horticulture qui s'est tenu dans notre commune sur la place de la Rouvenaz.

Elle relève que le processus de labellisation permettra de dresser un état des lieux de la verdure en ville afin d'établir une planification générale pour ensuite pouvoir apporter des solutions à des problématiques comme par exemple les îlots de chaleur. Dès lors les

réponses que ce préavis souhaite apporter s'inscrivent dans la droite ligne des préoccupations de la population et avec des attaches très fortes en matière d'arborisation et de végétalisation.

Un des objectifs est également d'accompagner la construction urbaine par un développement planifié et qualitatif des espaces bâtis. Il s'agit de mettre en valeur et de communiquer sur l'importance de la nature en ville.

Il s'agit également de valoriser le travail accompli dans nos serres depuis plus de 20 ans et de montrer l'attachement de notre commune à l'écologie et à la durabilité des plantations en communiquant d'avantage sur le fait que depuis 2016 le glyphosate a été aboli.

La dernière force de ce projet est le fait que ce soit un projet pédagogique qui se fera sur 2 ans en collaboration avec l'institut agricole de Grangeneuve qui va déléguer un de ses enseignants qui est un architecte-paysagiste en possession d'un poste grande en gestion de l'environnement sur 2 ans à un taux d'occupation de 20%. Cette démarche servira de sujet d'étude pour les élèves des filières de formation supérieures en horticulture.

A la fin du processus des groupes seront créés principalement dans les quartiers, mais aussi dans les villages afin de travailler sur les besoins de la population en matière de verdure et de biodiversité urbaine afin de trouver ensemble des solutions.

N'oublions pas que la végétation en ville amène de la sérénité et du bien-être. Arbres et autres végétaux sont mieux respectés que les surfaces bétonnées et font beaucoup moins l'objet d'incivilités.

Questions à la municipalité

Un commissaire demande quelle sera la zone englobée et le périmètre par ce projet, l'étendu de cette étude et son impact.

On lui répond que ce projet prend en compte tous ce qui est milieu bâti, et milieu urbain, donc c'est aussi villageois.

Un autre commissaire pose la question, si le parc Robinson fera partie de ce projet.

Réponse : Un pré-étude concernant des parcelles valorisables en matière de biodiversité ou en matière de potager, a déjà été effectué, donc la parcelle du parc Robinson fait partie de cette étude. Les parcelles ou sont situés les jardins familiaux sont gérés par DBS. L'important, c'est de donner à ces parcelles après les avoir analysées, une valeur de biodiversité.

Question : est-ce que ce projet fait l'objet de positivité parmi les collaborateurs du service de la VEV

Réponse : un processus a été mis en place à ce sujet, une source de motivation important. Par conséquent nos équipes sont très enthousiastes par rapport à ce projet. Nos chefs d'équipes sont aussi impliqués et motivés concernant l'obtention de la certification Ville Verte Suisse.

Question : Pouvez-vous nous en dire plus sur la rectification de certains endroits

Réponse : Pour pouvoir accompagner le développement de la biodiversité en ville, nous prévoyons la mise en place d'une planification afin d'avoir une ligne de conduite permettant une meilleure valorisation des parcelles communales.

Question : Y a-t-il une étude sur la pacification par la verdure

Réponse : il y a plus facilement de la déprédation sur des lieux bétonnés, il y a aussi l'éclairage qui entre en ligne de compte, mais d'une manière générale, il y a peu de dégâts sur la végétation.

Question : processus de soutien, la qualité du compost

Réponse : si on fait un circuit court, comme par exemple un cimetière, c'est quelque chose de très apprécié, on produit le compost sur des lieux où on a la matière. On n'utilise pas nos véhicules pour apporter notre compost dans une autre compostière, pour après la racheter dans ce même endroit.

Question : est-ce que on va faire plus de compost en forêt pour l'utiliser dans les espaces verts.

Réponse : on pourrait si on le souhaite faire plus de compost, toutefois il existe déjà une compostière à Villeneuve. Ce qu'il faut savoir c'est que la production du compost est soumise à des lois sur la pollution des eaux.

Question sur le point 3.2 : quelles sont les mesures qui vont être choisies et qui seront analysées, la commune va-t-elle les respecter, et si on est certifiés, et à quel niveau. Peut-on seulement sur une analyse de base de la commune, atteindre le label or ?

Réponse : à ce jour aucune ville en Suisse n'a atteint le label or, le label argent nécessite d'autres qualifications, et notamment la planification qui est un sujet très important.

Question : pensez-vous obtenir une certification bronze ou argent

Réponse : le gros travail c'est le bronze, après les mesures correctives permettrons d'arriver à une certification argent. Mais on ne peut rien garantir aujourd'hui. Ce n'est pas une question financière, mais une question de compétences.

Question : peut-on avoir un peu plus des détails par rapport à Nateco, concernant la rémunération de ce dernier, est ce que c'est un forfait ?

Réponse : c'est un forfait en rapport aux nombres d'habitant. Il faut savoir que l'USSP, (Union Suisse des Parcs et Promenade), reçoit une subvention de la Confédération pour les 30 premières villes qui seront certifiées.

Question : concernant le formateur architecte paysagiste, pourquoi avoir fait appel à quelqu'un de l'extérieur, au lieu d'un collaborateur de la commune.

Réponse : la première version du préavis en question faisait l'objet d'un montant de CHF 165'000.- de budget, la municipalité avait demandé à l'auteur du projet de trouver un autre système meilleur marché. Nous avons alors fait appel à l'institut agricole de Grangeneuve en leurs demandant s'ils pouvaient déléguer un de ses enseignant, qui serait d'accord de collaborer avec la ville de Montreux à la réalisation de ce projet.

Question : qui sont Nateco, et l'USSP

Réponse : l'USSP, Union Suisse des services parcs et Promenade, qui est le centre de compétence pour l'espace vert public de toutes les communes. Nateco et un bureau d'ingénieurs a Gelterkingen (canton Bale-campagne)

Question : est-il exact qu'il faut régler la somme de CHF 5'000.- tous les 4 ans afin de pouvoir conserver cette certification. Mais elle pourrait se situer entre CHF 5'000.- et 10'000.-, si la Confédération venait à retirer sa subvention annuelle à l'USSP.

Réponse : oui, l'idée c'est d'être certifiés, monter en puissance et en qualité, et de conserver cette certification.

Question : un commissaire trouve le montant du préavis trop élevé, il demande si on devrait passer au label suivant, on va devoir payer un montant supplémentaire.

Réponse : non, il n'y aura pas d'autres montants à régler, la prochaine certification ça sera la confirmation de cette dernière cet a dire CHF 5'000.- Il faut faire l'analyse, l'état de lieu, et après ce donner les outils pour faire la planification.

Question : concernant les 60 mesures à respecter, est ce que votre service est déjà à un bon niveau, ou il aura des améliorations qui vont coûter.

Réponse : on aura toujours la possibilité de s'améliorer, personne n'est parfait, de dire maintenant ou on se situe, c'est difficile.

Question : En vu de ce qui s'est passé avec la Grande Place, est ce qu'on devrait faire participer la population au sujet de ce préavis.

Réponse : Le projet de la Grand Place est issu d'une démarche participative. Comme évoqué en préambule, des groupes consultatifs et participatifs de villages pourront être créés en fin de processus de certification, afin de trouver des solutions en matière de végétalisation urbaine.

Question : cette planification permet de corriger certaines erreurs du passé notamment le jardin devant la Maison Visinand qui manque visiblement de verdure, même chose pour le parc Donner.

Réponse : Si on avait pu avoir cet outil de planification, l'aménagement de la Grand-Place de Clarens et du Parc Donner aurait été différent.

Conclusion

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

vu le préavis No 13/2020 de la Municipalité du 29 mai 2020 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif, d'un montant de CHF 100'000.- au maximum, en vue d'une planification générale

de la verdure en ville et de l'obtention d'une certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux,

vu le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la planification générale de la verdure en ville à travers la certification « VILLEVERTE SUISSE » par la Commune de Montreux ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 100'000.- au maximum ;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie et d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
4. de comptabiliser ces dépenses de CHF 100'000.- par le compte No 440.3185 « Honoraires et frais d'expertises » ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes en rapport avec cet objet.

9 oui, 0 non, 1 abstention, 0 bulletin blanc.

Le président-rapporteur
Mario Gori (SOC)